

Compte rendu de la réunion du 28 novembre 2016 du Conseil de l'École Doctorale

Etaient présents : Mmes et MM. Katia BLAIRON, Cécile BOURREAU-DUBOIS, Pierre DEHEZ, Emmanuelle FILIPETTO, Xavier HENRY, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, Stéphane KILBERTUS, François LORMANT, Jean-Noël ORY, Emilien PROST, Isabelle RIASSETTO, Nicolas RUIZ.

Etaient excusés : Mmes et MM. Olivier CACHARD, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Sébastien LIARTE, Pascaline MOTSCH, Stéphane PIERRE-CAPS, Benoît PLESSIX, Hélène SAY, Wafa TOUBI.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

Relevé de décisions

1. Avis sur des demandes de dérogation de Master

Mme Junmei QI : avis favorable à l'unanimité sur l'équivalence du diplôme avec un master 2 français
M. Xavier DUPRET : report de la décision au prochain Conseil

2. Avis sur des demandes d'inscription en 4^{ème} année ou plus

Mme Caroline JAY : avis favorable à la majorité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse
M. Mathieu MARTINELLE : avis favorable à la majorité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse
M. Olabissi GONCALVES : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
M. Mohammad MEHDI POUR : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
M. Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Marie Pamela WAGOU LEUMEGA : avis favorable à l'unanimité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Sabine AUBEL : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Hélène HIRIART : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
M. Thierry MEL : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Martine MOMENI : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
M. Henri Blaise N'DAMAS : avis favorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Roxane JURION : avis favorable à la majorité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Alina SIMION : avis favorable à l'unanimité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
M. Jean HINGRAY : avis défavorable à la majorité pour une 6^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Wahiba NAFRA : avis favorable à la majorité pour une 8^{ème} année d'inscription en thèse
M. Pierre-Edouard BIACHE : avis favorable à la majorité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse
M. Mathieu SERVAGI : avis favorable à la majorité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse
Mme Mouzayan ALKHATIB : avis favorable à la majorité pour une 8^{ème} année d'inscription en thèse
M. Thierry CHAUVEL : avis favorable à l'unanimité pour une 7^{ème} année d'inscription en thèse

3. Approbation de la Charte provisoire du doctorat

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité la charte provisoire du doctorat proposée par le CLED.

4. Prix Elinor OSTROM

Le conseil de l'ED SJPEG décide à l'unanimité d'attribuer le Prix 2016 Elinor OSTROM à Julien LAPOINTE.

5. Journée 2017 des doctorants de l'ED SJPEG

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de l'Association des doctorants concernant la nouvelle version de la Journée de l'ED SJPEG.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale SJPEG à 14h00.

A. Informations de la directrice de l'ED

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy a pris des dispositions pour alléger la charge de correction de copies des doctorants. Mme Doriat-Duban lit la décision du Conseil de Faculté du 26 décembre 2016 à savoir « Vu l'avis de l'assemblée du 26 septembre : Le Conseil décide que, pour l'année 2016-2017, en droit et en économie, les chargés de travaux dirigés, quel que soit leur statut, ne corrigeront, que deux épreuves : soit une colle de Td et le partiel, soit deux colles de td. Ils pourront être appelés à corriger en deuxième session. Le Doyen est autorisé à transmettre la délibération à l'école doctorale pour diffusion ».

Mme Doriat-Duban explique au Conseil comment s'est déroulée son audition dans le cadre de l'évaluation HCERES des laboratoires ; Mme Doriat-Duban explique que les demandes étaient très disparates selon le laboratoire : à savoir une audition très technique pour le CEREFIGE avec suivi strict de la fiche d'évaluation et audition davantage sur les relations entre l'ED et le laboratoire pour les deux laboratoires de droit.

Mme Doriat-Duban explique comment va se dérouler l'évaluation HCERES de l'ED SJPEG – Université de Lorraine. Le comité est composé comme suit :

- Président : Jean-René BINET, droit privé, Rennes 1 (directeur adjoint de l'ED SHOS – directeur : Franck Moraux)
- Sébastien KAPP, jeune docteur, post-doc. à Sciences Po. Paris, sociologie
- Catherine Maignant, Lille 3, Professeure d'études Irlandaise
- Michel Trommetter, DR en économie, Université de Grenoble, ancien directeur de l'ED d'économie
- Karine Weiss, Université de Nîmes, Professeur en psychologie

Mme Doriat-Duban précise que le délégué scientifique est Benoît Mulkay (économiste).

Mme Doriat-Duban explique le déroulé de l'évaluation à savoir dans un premier temps, la partie établissement le matin du mercredi 14 décembre de 10h à 12h30 avec présentation du site et de sa politique doctorale par le VP CS et le coordinateur du CLED. Mme Doriat-Duban précise que l'ED SJPEG y sera représentée par sa directrice, le doctorant élu du CLED, Nicolas Ruiz, cinq membres invités par l'ED (4 directeurs de laboratoire UL avec accord de Serge Garcia, directeur du LEF, pour être représenté par Bruno Jeandidier et une doctorante élue du Conseil) ; dans un deuxième temps, la partie ED qui aura lieu l'après-midi avec un huis clos du comité de 13h40 à 14h00, suivi de 14h à 15h, de la présentation de l'ED (bilan et projet) pendant 20 mn par la directrice de l'ED puis d'une discussion avec présence du conseil, des représentants des établissements et des titulaires de l'HDR à la demande du délégué scientifique, puis de 15h à 16h, discussion entre le comité et un panel représentatif (en nombre et en profil) de doctorants. Mme Doriat-Duban précise que l'ED a fait un large appel à tous les doctorants avec une réunion d'information à ce sujet le 22 novembre 2016 et transmission d'une liste au comité au plus tard le 12 décembre 2016 ; de 16h à 16h30, huis clos du comité ; de 16h30 à 17h20, discussion entre le comité et la direction de l'ED. Mme Doriat-Duban précise que Mme Deffains sera remplacée par l'ancien directeur adjoint de

l'ED, Bruno Jeandidier, avec l'accord du délégué scientifique ; de 17h20 à 17h50, discussion finale à huis clos du comité.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil de sa candidature pour la direction du Pôle Scientifique SJPEG suite au souhait de Thierry Lambert de ne pas se représenter. Mme Doriat-Duban explique que le Président de l'Université de Lorraine a demandé au Pôle de s'assurer qu'il y ait au moins une candidature. Mme Doriat-Duban précise que cette fonction n'est pas réglementairement incompatible avec la direction de l'ED ; si elle ajoute qu'elle ne souhaite pas exercer les deux fonctions dans l'éventualité où elle serait élue au pôle, cela permettra d'organiser une transition en douceur ; cette transition permettra l'émergence de candidatures et une présentation de celles-ci au conseil qui devra émettre un avis avant la nomination par le Président. Mme Doriat-Duban réaffirme que la priorité jusqu'au 14 décembre reste l'évaluation de l'ED mais aussi les réinscriptions et les soutenances. Mme Doriat-Duban ajoute qu'elle reste porteur du projet devant le HCERES, d'autant qu'en cas de non-élection au pôle, elle proposera au conseil de renouveler son mandat de directrice d'ED qui arrivera à échéance le 1^{er} janvier 2018.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2016

Monsieur Jeandidier signale une erreur de frappe page 6 à savoir « doctorat » au lieu de « doctorant ».

Mme Doriat-Duban soumet le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2016 avec correction pour approbation du Conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2016 avec correction de la coquille page 6.

C. Validation de la Charte provisoire du doctorat

Mme Doriat-Duban explique que toutes les modifications demandées par SJPEG et discutées lors du dernier conseil ont été ajoutées, sachant que cette version est provisoire (valable un an) et qu'un groupe de travail va être constitué pour la rédaction d'une Charte du doctorat, en conformité avec le nouvel arrêté.

Mme Doriat-Duban rappelle les modifications demandées à savoir :

- Alinéa 2 de l'article 1 : « Chaque année d'inscription, le directeur de l'Ecole doctorale s'assure des conditions scientifiques... » et non « lors de la première inscription du doctorant... », conformément à l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016,
- Article 4, Mme Doriat-Duban demande à ce que soit ajoutée la mention « consacré à la recherche » après « [...] temps plein ».
- Article 10, Mme Doriat-Duban souhaite que soit ajoutée la mention « les Conseils d'ED devront ensuite se prononcer sur ces améliorations en vue de leur validation » après « [...] éventuelles propositions d'amélioration de la présente Charte du Doctorat ».

Mme Doriat-Duban précise que les autres ED n'ont pas demandé de modifications et comptent beaucoup sur l'ED SJPEG pour les aider face à ces documents. Mme Doriat-Duban précise également que l'ED SJPEG pilote le groupe de travail « convention de formation » et probablement le groupe de travail « charte du doctorat » à la demande du VP CS.

Mme Doriat-Duban explique que la Charte provisoire du doctorat doit être validée par les directeurs de laboratoire puisque ces derniers ne la signent plus et aussi par le conseil de l'ED. Mme Doriat-Duban propose une consultation électronique pour validation de la Charte du doctorat par les directeurs de laboratoire.

Mme Doriat-Duban soumet la charte provisoire au Conseil pour validation.

Le conseil valide à la majorité la Charte provisoire du doctorat (8 voix Pour, 4 abstentions et 1 voix Contre).

D. Prix Elinor OSTROM 2016

Mme Doriat-Duban explique que deux candidatures ont été portées par les laboratoires IFG et IRENEE : la première est celle de Julien Lapointe pour sa thèse en histoire du droit intitulée « Sous le ciel des Estatz. Les Etats généraux de Lorraine sous le règne personnel de Charles III (1559-1608) », soutenue le 30 mars 2015, sous la direction des professeurs Virginie Lemonnier-Lesage et Antoine Astaing et la seconde, celle de Romain Mathieu dont la thèse en science politique portait sur : « 'Tous ensemble !' ? Les dynamiques de transformation de la gauche radicale française », thèse codirigée par les professeurs Etienne Criqui (Université de Lorraine) et Dominique Andolfatto (Université de Bourgogne).

Mme Doriat-Duban explique que la commission d'attribution du prix Elinor Oström a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le prix à Julien Lapointe.

Mme Doriat-Duban précise que les deux thèses s'inscrivent parfaitement dans l'axe « Mutation des institutions et des organisations » et sont de bonne, voire de très bonne facture ce qui a rendu le choix de la commission difficile, même si un consensus est très vite apparu en faveur de la thèse de Julien Lapointe.

Mme Doriat-Duban présente au Conseil les raisons qui ont conduit la commission à faire ce choix :

- concernant la thématique du prix, à savoir le lien avec l'axe « Mutation des institutions et des organisations », il est question dans les deux cas d'institutions, d'organisation et de mutations. Les mutations ressortent néanmoins plus clairement dans le temps long étudié par Julien Lapointe et il semble que les développements autour de l'organisation (et du financement) de la défense des duchés lorrains et de la façon d'organiser la justice associant différents groupes sociaux dans leur gouvernance s'inscrivent mieux dans les cadres d'analyse construits par Elinor Oström.

- concernant la qualité relative des deux thèses : bien que la thèse de Romain Mathieu présente de grandes qualités, le rapport externe ainsi que le rapport de soutenance et de pré-soutenance révèlent un certain nombre de points faibles importants (manque d'approfondissement théorique et de questionnements méthodologiques, aspects du sujet négligés ou évacués, difficulté à saisir la thèse de la thèse), qui ne se retrouvent pas dans les rapports de Julien Lapointe, même si des critiques lui sont également adressées.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil qu'il est invité à la remise du Prix le 15 décembre 2016 à 11h dans la salle du Conseil.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil de voter en faveur du choix de la Commission, à savoir attribuer le Prix 2016 Elinor OSTROM à Julien Lapointe.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le prix 2016 Elinor OSTROM à Julien Lapointe.

E. Journée des doctorants 2017

Mme Doriat-Duban laisse la parole à Julie Favrot pour présenter le projet de l'Association La So'SJPEG.

Mme Favrot expose au Conseil le projet de l'Association concernant la Journée 2017 de l'ED SJPEG.

Mme Favrot explique que l'Association a adressé un questionnaire aux doctorants et a organisé une réunion au sujet de la programmation et du déroulement de la journée de l'ED.

D'après les réponses aux questionnaires et les discussions lors de la réunion sont ressortis des éléments expliquant le manque de participation des doctorants à cette journée à savoir la difficulté d'identifier l'intérêt de participer à cette journée, le thème imposé (même s'il a été choisi en concertation avec les élus doctorants), les doctorants souhaitent être plus impliqués dans l'organisation de cette journée, le manque de cohérence dans l'enchaînement des communications, le choix d'un thème unique, ...

Suite à ces constats, Mme Favrot explique ce que l'Association propose pour la Journée 2017 à savoir : le projet de cette journée sera entièrement géré par les doctorants avec plusieurs formats de communication : un exposé du projet de thèse par les nouveaux doctorants le matin, présentation des résultats des travaux des doctorants en fin de thèse l'après-midi, clôture de la journée par un débat sur une thématique d'actualité mené, animé par les doctorants. Sont également prévus au cours de cette journée, un science dating avant le repas (en fin de matinée, courts échanges entre doctorants par groupe de deux sur leur sujet de thèse), un repas avec buffet à midi et un temps convivial en fin de journée. Mme Favrot précise que les membres des laboratoires seraient appelés à accompagner les communicants dans la réalisation de leur présentation qui pourrait durer une quinzaine de minutes. Pour les doctorants en fin de thèse, la présentation pourrait s'apparenter à une pré-soutenance d'une vingtaine de minutes et les membres du laboratoire auraient un rôle de conseil et de préparation pour aider les communicants. Mme Favrot précise également que les étudiants de licence et de master seraient invités à écouter le débat sur une problématique d'actualité.

Mme Favrot ajoute que cette nouvelle formule devrait permettre aux doctorants de développer leurs compétences en médiation scientifique et renforcer la cohésion entre les doctorants par l'aménagement de temps de convivialité tout au long de la journée pour faire émerger des collaborations scientifiques entre doctorants de différents laboratoires. Mme Favrot explique également qu'un parrain ou une marraine serait convié(e) afin d'avoir un regard extérieur sur la vie scientifique de l'ED et de contribuer à la faire connaître au-delà de l'Université de Lorraine.

Mme Favrot précise que les doctorants souhaitent gérer l'organisation de cette journée avec encadrement de la direction de l'ED, ce qui permettrait aux doctorants de développer des compétences telles que la mise en place et le suivi d'un rétro planning, contacter les intervenants et assurer leur accueil, préparer un budget et rechercher des financements...

L'Association propose également d'inclure un temps de présentation de la journée de l'ED lors de la journée de rentrée afin de faciliter la mise en place d'un groupe de travail pour

piloter l'organisation de la journée. L'Association suggère que l'ED valide la participation à l'organisation de la journée au titre de la formation doctorale dans le cadre de l'unité d'enseignement « Insertion professionnelle post-doctorat ».

M. Lormant demande à Mme Favrot de quelle manière comptent-ils faire pour motiver les doctorants à venir.

M. Dehez explique qu'en économie à l'Université de Louvain, deux journées par an sont obligatoires pour les doctorants et leur directeur de thèse. Mme Doriat-Duban précise que cela correspond aux journées de présentation dans les laboratoires à l'ED SJPEG. M. Dehez soulève le problème de l'interdisciplinarité pour ce type de journée.

M. Ory demande quel sera le programme de la journée.

Mme Favrot explique que la matinée sera consacrée à la présentation des travaux des nouveaux doctorants, de science dating d'environ 45 mn/1h avant le repas et l'après-midi sera consacrée aux présentations des travaux des doctorants en fin de thèse et du débat sur un sujet d'actualité.

M. Dehez pose la question du rôle des directeurs de thèse dans cette journée.

Mme Doriat-Duban répond qu'il n'est pas évident de faire venir des directeurs de thèse même si chaque année, ils sont environ une dizaine présents. Mme Doriat-Duban suggère de faire intervenir le parrain pour l'ouverture et la clôture de la journée.

Mme Doriat-Duban propose de voter favorablement à la proposition de l'Association pour l'organisation de la journée de l'ED SJPEG.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de l'Association des doctorants concernant la nouvelle version de la Journée de l'ED SJPEG.

F. Dossiers individuels

Demande de dérogation de Master 2 :

Mme Junmei QI / Doctorat en Gestion sous la direction d'Elisabeth PAULET :

Rapporteurs : Sébastien LIARTE et Jean-Noël ORY

Mme Doriat-Duban lit l'avis favorable de Monsieur Liarte pour l'équivalence du diplôme étranger de Mme Qi avec un Master 2 français.

Monsieur Ory explique qu'il émet également un avis favorable concernant l'équivalence du diplôme étranger de Mme Qi avec un Master 2 français.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de donner un avis favorable pour l'équivalence du diplôme de Mme QI avec un master 2 français.

Le Conseil valide à l'unanimité le diplôme de Master en management obtenu à l'université de Géosciences de Wuhan en Chine en 2016 par Mme Junmei QI, comme équivalent à un master français.

M. Xavier DUPRET / Doctorat d'Economie sous la direction de Francis BISMANS

Rapporteurs : Cécile BOURREAU-DUBOIS et Serge GARCIA.

Mme Bourreau-Dubois lit son rapport dans lequel elle explique qu'il n'est pas possible de se prononcer sur l'équivalence du diplôme étranger de Xavier Dupret sachant qu'il est titulaire d'une licence en Sciences politiques obtenue au FUCaM en Belgique et qu'il n'y a pas de preuve que ce diplôme corresponde à un Master 2 comme le disent Xavier Dupret et le directeur de thèse pressenti.

Monsieur Jeandidier explique qu'il faudrait contacter les services juridiques de l'Université de Lorraine pour savoir si le diplôme de Xavier Dupret est équivalent à un master européen au sens de Bologne.

Mme Doriat-Duban propose de contacter les services juridiques et de reporter la décision au prochain Conseil.

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter sa décision au prochain conseil après avis du service juridique de l'Université de Lorraine.

Demande de dérogation d'inscription en 4^{ème} année ou plus :

Mme Caroline JAY : demande de réinscription en 7^{ème} année de thèse sous la direction de Bruno PY

Rapporteurs : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

M. Henry lit son rapport favorable et Mme Riassetto lit son rapport également favorable à la réinscription en 7^{ème} année de Mme Caroline JAY.

La doctorante entre dans la salle de réunion pour son audition.

M. Henry demande à la doctorante le nombre de pages rédigées à la date d'aujourd'hui. La doctorante répond qu'un quart de la thèse est rédigé.

M. Henry demande à la doctorante quelles sont ses disponibilités pour travailler sur sa thèse. La doctorante explique qu'elle ne donne plus de cours et qu'un premier jet de la thèse sera fourni en juin 2017, selon les dispositions mises en place avec son directeur de thèse.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de Mme Caroline JAY.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention) à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de Mme Caroline JAY.

M. Mathieu MARTINELLE : demande de réinscription en 7^{ème} année de thèse sous la direction de Frédéric STASIAK.

Rapporteurs : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

M. Henry lit son rapport favorable et Mme Isabelle Riassetto lit son rapport également favorable.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Henry demande au doctorant quelles sont les avancées de ses travaux depuis le rapport d'étape de juin 2016. Le doctorant explique ce qui a été réalisé depuis juin.

Mme Riassetto demande au doctorant son calendrier jusqu'à la soutenance. Le doctorant explique que l'introduction, deux chapitres et la conclusion sont rédigés.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Mathieu MARTINELLE.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (10 voix pour et 3 abstentions) à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Mathieu MARTINELLE.

M. Olabissi GONCALVES : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction d'Olivier CACHARD

Rapporteurs : Xavier HENRY et Serge GARCIA

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport favorable de M. Garcia, qui est assez pessimiste quant au dépôt du manuscrit dans les délais indiqués par le doctorant.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Henry demande au doctorant un point sur son avancement depuis juin 2016. Le doctorant expose ce qui a été réalisé depuis juin.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Olabissi GONCALVES.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (7 voix pour, 1 refus de vote et 5 abstentions) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Olabissi GONCALVES.

M. Mohammad MEHDI POUR : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de François-Xavier LICARI.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Cachard dans lequel il émet un avis assez réservé.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Henry questionne le doctorant sur l'avancée de ses travaux depuis juin et son calendrier jusqu'à la soutenance. Le doctorant pense finir de rédiger sa thèse dans 4 mois puis relecture et correction par une personne française et soutenance avant fin 2017.

Mme Doriat-Duban demande au doctorant s'il est en lien avec son directeur de thèse et comment il compte procéder pour la relecture de ses travaux. Le doctorant explique la façon dont il va procéder.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Mohammad MEHDI POUR.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Mohammad MEHDI POUR.

M. Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de François JACQUOT.

Rapporteurs : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Riassetto lit son rapport dans lequel elle émet également un avis favorable.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Henry et Mme Riassetto demande au doctorant quelle est sa situation professionnelle actuelle, l'état de ses travaux à la date d'aujourd'hui et quel est son calendrier jusqu'à la soutenance. Le doctorant explique qu'il doit déposer sa thèse en septembre 2017 pour une soutenance en décembre 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (7 voix pour et 5 abstentions) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU.

Mme Marie Pamela WAGOU LEUMEGA : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de Francine MANSUY.

Rapporteurs : Xavier HENRY et François LORMANT

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis très favorable, la thèse étant entièrement rédigée.

M. Lormant lit son rapport dans lequel il émet également un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

M. Lormant demande à la doctorante quel est l'état d'avancement des travaux et comment se passe le suivi de la directrice de thèse. La doctorante explique qu'elle finalise sa thèse et qu'elle prévoit une soutenance avant juin 2017.

Mme Doriat-Duban rappelle à la doctorante que cela signifie un dépôt de la thèse au plus tard mi-avril 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Marie Pamela WAGOU LEUMEGA.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Marie Pamela WAGOU LEUMEGA.

Mme Sabine AUBEL : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de Nadine DANTONEL-COR.

Rapporteurs : Katia BLAIRON et Pierre TIFINE

Mme Blairon lit son rapport dans lequel elle explique qu'elle attend l'audition de la doctorante pour émettre un avis.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Tifine dans lequel il émet un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

Mme Blairon questionne la doctorante sur l'état d'avancement de ses travaux, sur la prise en compte de la nouvelle loi en lien avec son sujet. La doctorante répond à ces questions.

Mme Bourreau-Dubois demande à la doctorante le nombre de pages rédigées ; la doctorante répond que la moitié de la thèse est rédigée et qu'elle prévoit une soutenance en décembre 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Sabine AUBEL.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (3 voix pour et 9 abstentions) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Sabine AUBEL.

Mme Hélène HIRIART : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de Xavier HENRY.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et François LORMANT

M. Lormant lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Cachard qui émet également un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

M. Lormant demande à la doctorante l'état d'avancement de la thèse à la date d'aujourd'hui.

La doctorante explique qu'elle pense déposer sa thèse en juillet 2017 pour une soutenance en septembre 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Hélène HIRIART.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (10 voix pour et 2 abstentions) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Hélène HIRIART.

M. Thierry MEL : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de Sébastien LIARTE.

Rapporteurs : Jean-Luc HERRMANN et Jean-Noël ORY

M. Ory lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

M. Herrmann lit son rapport dans lequel il émet également un avis favorable.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Ory demande au doctorant ce qu'il reste à faire dans la partie empirique.

Le doctorant explique que sa thèse est terminée et qu'il attend la réponse de son directeur de thèse sur le contenu. Le doctorant ajoute qu'il souhaite déposer sa thèse fin janvier 2017 pour une soutenance en mars 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Thierry MEL.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (11 voix pour et 1 abstention) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Thierry MEL.

Mme Martine MOMENI : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction d'Antony KUHN et Florent NOEL.

Rapporteurs : Sébastien LIARTE et Jean-Noël ORY

M. Ory lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Liarte qui émet un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

M. Ory questionne la doctorante sur l'état d'avancement de la thèse. Mme Momeni explique qu'elle prévoit une soutenance début 2017.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Martine MOMENI.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (11 voix pour et 1 abstention) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Martine MOMENI.

M. Henri Blaise N'DAMAS : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction d'Odile THIERY et Jean-Noël ORY.

Rapporteurs : Jean-Luc HERRMANN et Sébastien LIARTE

M. Herrmann lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Liarte qui émet également un avis favorable.

Le doctorant entre dans la salle pour son audition.

M. Herrmann demande au doctorant quel est l'état d'avancement de ses travaux. Le doctorant explique qu'il lui reste à faire l'analyse.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Henri Blaise N'DAMAS

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (9 voix pour et 3 abstention) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Henri Blaise N'DAMAS.

Mme Roxane JURION : demande de réinscription en 7^{ème} année de thèse sous la direction d'Hugues RABAULT.

Rapporteurs : Katia BLAIRON et Benoit PLESSIX.

Mme Blairon lit son rapport dans lequel elle explique qu'elle émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Plessix qui émet également un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

Mme Blairon questionne la doctorante sur l'état d'avancement de ses travaux. La doctorante explique qu'elle finit la dernière section et que la soutenance est prévue au printemps 2017 et ajoute que l'introduction est rédigée et validée par le directeur de thèse.

M. Lormant questionne la doctorante sur la bibliographie. La doctorante explique que la bibliographie est en partie constituée.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de Mme Roxane JURION.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (10 voix pour et 2 abstentions) à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de Mme Roxane JURION.

Mme Alina SIMION: demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction de Bjorn WALLISER.

Rapporteurs : Sébastien LIARTE et Jean-Noel ORY

M. Ory lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Liarte qui émet un avis très favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

M. Ory demande à la doctorante quel est l'état d'avancement de sa thèse.

La doctorante explique notamment qu'elle rédige sa thèse en anglais.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Alina SIMION.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de Mme Alina SIMION.

M. Jean HINGRAY : demande de réinscription en 6^{ème} année de thèse sous la direction d'Antony KUHN.

Rapporteurs : Sébastien LIARTE et Jean-Noël ORY

M. Ory lit son rapport dans lequel il émet un avis réservé, conditionné aux réponses que le doctorant pourra apporter à l'audition.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Liarte qui émet un avis favorable sous réserve de l'établissement d'un programme de travail crédible validé par le directeur de thèse.

Mme Doriat-Duban lit également l'avis du directeur de thèse.

Le doctorant ne s'est pas présenté à l'audition.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Jean HINGRAY.

Le Conseil donne un avis défavorable à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) à la réinscription en 6^{ème} année de thèse de M. Jean HINGRAY.

Mme Wahiba NAFRA : demande de réinscription en 8^{ème} année de thèse sous la direction de Bruno PY.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable et explique que la thèse est quasi terminée.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Cachard qui émet également un avis favorable.

La doctorante entre dans la salle pour son audition.

M. Henry demande à la doctorante quel est l'état d'avancement de ses travaux. La doctorante présente l'état de sa thèse.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Wahiba NAFRA.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (11 voix pour et 1 abstention) à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Wahiba NAFRA.

M. Pierre-Edouard BIACHE : demande de réinscription en 7ème année de thèse sous la direction d'Antoine ASTAING.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et François LORMANT

M. Lormant lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban explique que la soutenance est prévue le 2 juin 2017 et que le jury est constitué.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Cachard qui émet également un avis favorable.

Mme Doriat-Duban explique que, compte-tenu du fait qu'un jury est constitué et une date de soutenance arrêtée, le doctorant n'est pas auditionné.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. BIACHE.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (10 voix pour et 1 abstention) à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Pierre-Edouard BIACHE.

M. Mathieu SERVAGI : demande de réinscription en 7ème année de thèse sous la direction d'Antoine ASTAING et Philippe BLACHER.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et François LORMANT

M. Lormant lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Doriat-Duban explique que la soutenance est prévue le 18 mai 2017 et que le jury est constitué.

Mme Doriat-Duban lit le rapport de M. Cachard qui émet également un avis favorable.

Mme Doriat-Duban explique que, compte-tenu du fait qu'un jury est constitué et une date de soutenance arrêtée, le doctorant n'est pas auditionné.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Mathieu SERVAGI.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions) à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Mathieu SERVAGI.

Mme Mouzayan ALKHATIB : demande de réinscription en 8ème année de thèse sous la direction de Frédéric STASIAK.

Rapporteurs : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO.

M. Henry lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Riassetto lit son rapport dans lequel elle émet également un avis favorable.

Mme Doriat-Duban explique que la doctorante a transmis à l'ED une lettre dans laquelle elle renonce à être auditionnée, ne pouvant pas se déplacer pour l'audition.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Mouzayan ALKHATIB.

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (7 voix pour et 2 abstentions) à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Mouzayan ALKHATIB.

M. Thierry CHAUVEL : demande de réinscription en 7^{ème} année de thèse sous la direction de Francis BISMANS.

Rapporteurs : Cécile BOURREAU-DUBOIS et Bruno JEANDIDIER

M. Jeandidier lit son rapport dans lequel il émet un avis favorable.

Mme Bourreau-Dubois lit son rapport dans lequel elle émet également un avis favorable.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de voter pour un avis favorable à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Thierry CHAUVEL.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la réinscription en 7^{ème} année de thèse de M. Thierry CHAUVEL.

Mme Doriat-Duban remercie le Conseil et clôt la réunion à 18h30.